

<p style="text-align: center;">Compte-rendu sommaire du conseil municipal Séance du jeudi 18 Octobre 2012 - 20h30</p>

Présents : Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Robert ROCHE, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Marc PELARDY, Claude CHARTON, Ludwina CUMIN, Benoit DORÉ.

Excusés : Lydie PONS (procuration à M. TURGIS), Catherine BRIDAY (procuration à M. MICOUD), Muriel BRUGNOT, (procuration à Mme ROY), Gilles VIALLAND (procuration à M. PELARDY).

Absents : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Marie GIROT, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, M. le Maire présente Adrien Giroud, nouveau policier municipal venant de Bourg-Saint-Maurice. Également, il annonce la nomination de Stéphanie Hogrel à la tête du RAM (Relais des Assistantes Maternelles) de la commune.

1° - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-5 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Pierre COMMARMOT comme secrétaire de séance.

2° - Approbation du compte-rendu de la séance du 05 juillet 2012

Le compte-rendu de la séance du 05 Juillet 2012 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

3° - Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadres des articles L. 2122-21 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivité Territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

L'Assemblée prend note de ces décisions et n'émet aucune observation.

4° - Syndicats

4.1 – Rapport sur le prix et la qualité du service 2011 SIENEL (rapporteur : M. LAZZARONI)

Les faits marquants de l'année 2011 sont la mise en place progressive de la télé-relève et l'utilisation d'équipements spécifiques pour la recherche de fuites.

L'eau distribuée reste de bonne qualité de façon naturelle, sans traitement complexe.

Un forage profond à titre de prospective sera réalisé prochainement afin d'anticiper un redéploiement de l'approvisionnement.

Les pertes en réseau sont en augmentation et s'approchent du seuil au-delà duquel des pénalités sont appliquées. Un effort sur la qualité du réseau doit donc être fait. Il se traduira par le remplacement de sections en fonte grise par de la fonte ductile (moins cassante), et l'inspection plus systématique des branchements chez les particuliers.

A noter une quasi-stabilité du nombre de branchements et de la consommation.

Le prix moyen du m³ d'eau augmente peu, le coût de l'eau pour une famille revient à 0,52€ par jour (facture de 120m³). Ce prix est situé dans la moyenne sur le département de l'Ain.

4.2. – Rapport sur le prix et la qualité du service 2011 SIVU Assainissement (Rapporteur : M. TURGIS)

Durant l'année 2011, il a été noté que tous les bilans de surveillance des rejets ont montré la conformité de la station.

Le nombre d'habitants raccordés (7846 estimés) augmente peu.

Le prix au m³ du traitement (facture de 120m³) a légèrement augmenté, et se situe à 0,684 €/m³ (+4,4%). Cette augmentation est due à celle de la TVA (passée de 5,5% à 7%) et à la part du délégataire par application de la formule de révision des prix.

Des travaux seront entrepris pour réhabiliter le collecteur.

4.3. – Avis SYMALIM (Rapporteur : M. COMMARMOT)

Le conseil municipal a rendu un avis positif sur la demande de renouvellement d'autorisation d'aménagement hydraulique et extraction de matériaux dans le Grand Parc. Il s'agit d'une nouvelle demande d'exploitation pour 6 ans, faisant suite à la précédente expirée en juin 2012.

L'enquête publique porte sur la réalisation de travaux d'aménagement hydraulique (gestion des crues) et d'extraction de matériaux, de la renonciation de la création d'une piste reliant deux sites d'exploitation des carrières, et du non renouvellement d'exploitation sur deux secteurs.

Le volume total de matériaux prélevé sera inférieur à celui envisagé initialement à cause du ralentissement de la demande (baisse de la construction immobilière principalement).

A l'issue de ces 6 ans, une remise en état naturel sera effectuée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5° - Personnel (Rapporteur : M. LAZZARONI)

5.1. – Modification du tableau des emplois permanents - poste d'ATSEM

Pour simplifier la gestion du personnel et mettre en cohérence l'ensemble des postes d'ATSEM en ayant un même temps de travail hebdomadaire, le conseil municipal décide de supprimer un poste d'ATSEM à 30h50 et d'en créer un autre à 31h20.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5.2 – Compte épargne temps (CET)

Ce CET permet aux agents d'épargner des jours de congés non pris sur une année et de les conserver sur un « compte » pour une utilisation future. Le conseil municipal décide que ces jours pourront être utilisés soit comme jours de congés soit au sein du régime de retraite additionnelle.

Délibération adoptée l'unanimité

6° - Sécurité : Modification de la convention PV électronique (Rapporteur : M. LAZZARONI)

Le conseil municipal s'est prononcé de nouveau favorablement sur le projet de convention de PV électronique, la première mouture ayant été modifiée à la demande de M. le Préfet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7° - Travaux : Avenant du MAPA giratoire Chemin de Thil – Chemin des Combes

(Rapporteur : Mme GUILLET)

Les travaux initiaux d'aménagement réalisés chemin de Thil – chemin des Combes ne prenaient pas en compte la liaison de voirie allant jusqu'à Beynost. Pour terminer ces quelques mètres de voirie de façon définitive, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer un avenant au marché initial nécessaire pour la remise en état de la chaussée (plus-value de 11.659,50 €).

Délibération adoptée à l'unanimité.

8° - Finances (Rapporteur : Mme ROY)

8.1. – Reversement de la subvention DDCCS

Dans le cadre du Programme Annuel de Soutien aux Actions Éducatives (PASAE, ancien CEL), une subvention a été versée à la commune pour soutenir différentes actions locales. Certaines actions étant assurées par le Centre Marcel Cochet, le conseil municipal décide de reverser la somme correspondante (1700€) au Centre Marcel Cochet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8.2. – Budget principal : décision modificative N°2

Le conseil municipal décide l'ouverture de crédits supplémentaires pour les financements qui nécessitent un réajustement car non-inscrits au budget primitif ou dont l'imputation budgétaire doit être modifiée.

Il s'agit par exemple des évènements imprévisibles (accidents, maladies, remplacement de personnel), de frais de maintenance, de rénovation / aménagement de locaux, de factures télécom, de démoustication...

Délibération adoptée à l'unanimité

9° - Divers (Rapporteur : M. GOUBET)

9.1. – Élaboration des cartes de bruit dans l'environnement et du plan de prévention du bruit dans l'environnement

Ce travail aurait dû être fait pour 2007, et plusieurs communes se voient sommées de le réaliser rapidement. Elles se sont regroupées autour de celle de Massieux pour établir un groupement de commande afin de mutualiser les frais fixes.

Le conseil municipal rend un avis de principe positif pour que la commune intègre ce groupement de commande.

Quelques questions sont posées sur la pertinence de ce travail qui est ressenti comme purement réglementaire, et donc inutile.

Il est à noter que cette carte permettra d'appliquer des prescriptions de construction pertinentes selon le degré d'exposition au bruit, et donc d'améliorer de façon globale la qualité des logements produits.

Délibération adoptée à l'unanimité

9.2. – Achat de terrain – Parcelle AI 268 Chemin de Thil

L'aménagement de la voirie chemin de Thil nécessite la rétrocession par Toray d'une petite parcelle située sur l'emprise de cette voirie.

Le conseil municipal approuve l'achat de cette parcelle d'une surface de 100 m² ; l'acquisition se fera au prix des Domaines (12 € / m²).

Délibération adoptée à l'unanimité

10° - Questions et informations diverses

Aucune question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 24 Octobre 2012.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Affiché le	et retiré de l'affichage le
------------	-----------------------------